

Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012

Le plan quinquennal présenté par le président de la République, le 1^{er} février 2008 reprend l'essentiel du rapport Ménard et les quatre grandes orientations qui avaient été annoncées et présentées lors de la journée Alzheimer du 21 septembre dernier. Ce plan se compose de 44 mesures, dont 10 mesures phares pour améliorer le diagnostic, mieux soigner et mieux accompagner, aider plus et mieux, chercher plus vite (création d'une fondation de coopération scientifique). Les objectifs marquants de ce plan sont ainsi d'améliorer la qualité de vie des malades, mais aussi d'apporter un soutien accru aux aidants, de renforcer la coordination entre tous les intervenants et de permettre aux personnes atteintes et à leurs proches de choisir le soutien à domicile. Valoriser les compétences et développer les formations des professionnels est également l'un des principaux objectifs ainsi qu'accroître la place de la recherche. Enfin, un effort vers l'information et la sensibilisation du grand public, non seulement en France mais aussi au plan européen, semble indispensable pour mieux connaître et comprendre cette maladie.

Rapport au président de la République remis le 8 novembre 2007 : www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/plan_2008_2012.pdf
Plan Alzheimer : http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/les_dossiers_actualites_19/plan_presidentiel_alzheimer_2008_943/plan_alzheimer_944/plan_alzheimer_2008_2012_945/

Alimentation, activité physique et cancer : bilan des études existantes

Ce rapport a été rédigé par le World Cancer Research Fund (Fonds mondial de recherche contre le cancer). Il est destiné

à servir de guide à la recherche scientifique, aux programmes de prévention du cancer et aux politiques de santé du monde entier pour les années à venir... Il existe un synopsis du rapport complet qui reprend de nombreux éléments du deuxième rapport (le premier date de dix ans) d'experts scientifiques et intègre des informations spécifiques à la France : situation du cancer (incidence, mortalité et prévention nutritionnelle). En conclusion du panel d'experts, huit recommandations sont proposées concernant la population en général et deux à l'attention de populations particulières.

http://www.fmrc.fr/recherche/le_resume_scientifique.lasso

Les infections nosocomiales : nouvelles mesures et classement des établissements de santé

La ministre en charge de la Santé a présenté à la presse, le 30 janvier 2008, le classement des centres hospitaliers les plus rigoureux dans la lutte contre les infections nosocomiales. L'enquête menée par la DHOS montre que 80 % des établissements ont un engagement satisfaisant dans la lutte contre ces infections. Les nouvelles mesures annoncées concernent : une journée « hygiène des mains », la signature de la déclaration promue par l'OMS (programme clé de l'Alliance mondiale pour la sécurité des patients), la création de 10 structures de prise en charge des infections ostéo-articulaires, dont la mission sera d'assurer une expertise et une prise en charge de qualité de ces infections en réunissant autour du patient l'ensemble des compétences nécessaires, la pénalisation de l'absence de surveillance des infections nosocomiales du site opératoire. Ce dossier présente par ailleurs le contexte des infections nosocomiales (définition, place de la France par rapport à ses voisins européens, réglementation et législation), la politique menée

par le ministère de la Santé sur ces infections, les résultats nationaux de la nouvelle enquête sur les établissements de santé confrontés aux maladies nosocomiales, enfin un chapitre questions-réponses pour les usagers.

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/communiques/infections-nosocomiales-nouvelles-mesures-lutte-classement-etablissements-sante.html>

Santé des jeunes

Le 27 février 2008, la ministre en charge de la Santé a présenté le Plan « santé des jeunes », principalement de 16 à 25 ans. De nombreuses mesures sont entreprises pour répondre aux comportements à risque constatés chez les jeunes avec la consommation croissante de cannabis et d'alcool (mise en place de consultations « jeunes consommateurs » dans le cadre des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie) et pour répondre aux déséquilibres alimentaires (actions de concertation avec les publicitaires pour lutter contre l'obésité ou l'anorexie des jeunes, et avec les cantines scolaires et universitaires pour améliorer l'équilibre des repas). Des mesures sont également prises pour répondre aux besoins des jeunes les plus vulnérables et en souffrance psychique (développement des maisons des adolescents, numéro vert accessible 7 jours sur 7, organisation des formations pour le repérage de la crise suicidaire...). Les mesures du plan visent à développer des activités physiques et sportives chez les enfants scolarisés et les étudiants. Enfin, des mesures pour inciter les jeunes à devenir acteurs de leur santé sont proposées pour les aider à mieux connaître leurs droits et à bénéficier d'une consultation de prévention sans avoir à faire l'avance des frais. L'INPES assurera la diffusion d'un « passeport pour la santé » auprès

des caisses d'assurance maladie, qui sera remis aux assurés au moment de la réception de leur première carte vitale (l'année de leur 16^e anniversaire).

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/dossiers-presse/presentation-du-plan-sante-jeunes.html>

Nutrition et obésité : nouvelles mesures pour 2008 et évaluation des mesures accompagnant les publicités de l'industrie agro-alimentaire

Le 4 février 2008, après avoir dressé le bilan du PNNS 2001-2005 et dans le cadre du 2^e Programme national nutrition santé (2006-2010), la ministre en charge de la Santé a présenté quatre nouvelles mesures pour 2008 afin de renforcer l'information et l'éducation en matière nutritionnelle et prévenir l'obésité, notamment infantile. En effet, une offre alimentaire satisfaisante sur le plan nutritionnel doit être un choix accessible à tous, y compris pour ceux qui ont des contraintes financières. Ces mesures, qui doivent entrer en vigueur dans les prochains mois, concernent la suppression des publicités alimentaires pour les produits sucrés à la télévision pendant les programmes destinés aux enfants, un retrait des sucreries aux caisses de grande distribution, l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas scolaires pour la prochaine rentrée, la création d'un Observatoire de la qualité alimentaire (Oqali), sous la responsabilité conjointe de l'Inra et de l'Afssa. Cet observatoire doit suivre l'évolution de la qualité de l'offre alimentaire, sur le plan nutritionnel et sur le plan socio-économique.

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/communiques/nutrition-obesite-nouvelles-mesures-pour-2008-evaluation-messages-accompagnant-publicites-industrie-agro-alimentaire.html>